

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10800-2014 CONCERNANT  
L'ADHÉSION DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-  
LE-LAC AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014 à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jean Laliberté

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Laliberté,

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent participer au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné le 4 février 2014;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 10800-2014 concernant l'adhésion de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au régime de retraite des élus municipaux, lequel ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1** La Ville de Fossambault-sur-le-Lac adhère au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

**ARTICLE 2** Tous les membres du conseil participent au régime de retraite des élus municipaux.

**ARTICLE 3** Le présent Règlement a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à Fossambault-sur-le-Lac, ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2014**

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier